

⇒ Membres ayant voix délibérative : 17 ⇒ Absents - excusés : 8
⇒ Présents ou remplacés : 9 ⇒ Procurations : 0

TRANSFRONTALIER

Décision n° 2023/05

Objet : Engagement du PETR en qualité de partenaire associé de la commune de Schoenau pour la réalisation d'un projet d'étude de faisabilité pour le rétablissement d'un passage sur le Rhin entre Schoenau et Weisweil

Rapport n° 1 présenté par Patrick BARBIER, Président

RESUME

Suite à la demande de la commune de Schoenau, il est proposé de faire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale un partenaire associé pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le rétablissement d'un passage sur le Rhin entre Schoenau et Weisweil.

I. RAPPORT

A) La nature et les enjeux de l'étude

Les communes de Weisweil et Schoenau ont la volonté de lancer une étude de faisabilité sur le rétablissement d'une liaison entre les deux villages. Les deux communes étaient autrefois reliées par un pont flottant sur le Rhin, détruit pendant la deuxième guerre mondiale et qui n'a jamais été reconstruit.

Cette étude de faisabilité a pour but d'analyser les différentes possibilités de liaison sur le Rhin (liaison fluviale ou construction d'une passerelle). Elle permettra d'identifier les atouts et contraintes de chacune des options et d'identifier le passage sur le Rhin le plus pertinent.

Les deux communes soutenues par les représentants des territoires (Landkreis Emmendingen, PETR Sélestat Alsace Centrale, Collectivité européenne d'Alsace et Communauté de commune du Ried de Marckolsheim) ont la volonté de rétablir le lien transfrontalier qui unissait autrefois les deux territoires. L'idée est de rétablir l'une des fonctions historiques du Rhin : communiquer, échanger et interconnecter les peuples rhénans.

A cette fin, et pour obtenir des financements, la Commune de Schoenau va présenter une candidature auprès d'INTERREG. Pour renforcer la candidature, la Commune a sollicité le PETR afin de pouvoir bénéficier de l'expertise de ses services.

B) Le rôle du Pole d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale

Les attentes du PETR, laquelle dispose d'une vision d'ensemble du territoire d'Alsace Centrale et en sa qualité de personne associée, sont la participation

- au montage du projet et du dossier de subvention ;
- aux réunions importantes liées à la définition et l'orientation du projet de liaison fluviale, y compris celles organisées entre partenaires.

Vu la délégation donnée au Bureau par délibération du Comité Syndical le 16 septembre 2020 laquelle lui permet de délivrer l'autorisation à donner au président pour signer des conventions de partenariat avec des organismes publics ou privés qui souhaitent associer le PETR aux démarches et actions qu'ils mettent en œuvre, dès lors que ces partenariats n'impliquent pas de contribution financière de la part du PETR

Considérant l'absence de contribution financière du PETR dans le cadre de ce partenariat.

II. DECISIONS

Il est demandé au Bureau Syndical

Sur Proposition du Président

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le principe d'associer le PETR, en qualité de partenaire associé, à la démarche entreprise par la Commune de Schoenau.

D'AUTORISER le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

SELESTAT, le 03/07/2023

Pour extrait conforme
Le Président,
Patrick BARBIER
P.d le Directeur Général des Services
Philippe STEEGER,

Transmis au représentant de
l'Etat dans le département : _____

SOUS-PREFECTURE
06 JUL. 2023
67 SELESTAT-ERSTEIN

Affichée le : **06 JUL. 2023**

